VOLUME 3 - Nº4
Décembre 2013

INFO

VILLE DE MONT-ROYAL

EN FÉVRIER, LES MONTEROIS JOUENT DEHORS!

Ne manquez pas la première édition de

PLAISIRS D'HIVER EN FAMILLE DANS NOS PARCS

VOIR HORAIRE EN PAGE 03

VILLE DE MONT-ROYAL
TOWN OF MOUNT ROYAL

Œuvre en bronze des melons de Montréal. Place du centenaire

Foire multiculturelle, septembre 2013

Agrandissement de la bibliothèque

SOMMAIRE

03 **MOT DU MAIRE**
UN NOUVEAU DÉPART!

04 **DES NOUVELLES DE VOS ÉLUS**
ÉVALUATION FONCIÈRE ET TAXES MUNICIPALES
LE CCU
NOTRE SECTEUR INDUSTRIEL

07 **CODE RED**

08 **NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2014, 2015 et 2016**
RETOUR DES FAMEUX MELONS

09 **CCU**
LE CADEAU ROYAL
OPAM

11 **SALON D'ART TRAM 2013**

12 **CONSEIL MUNISCOLAIRE**
OFFRE D'EMPLOI – BRIGADIER SCOLAIRE LES GRIFFONS

14 **HORAIRE DES FÊTES**
RÈGLEMENT STATIONNEMENT
TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

16 **INFORMATIONS**
COLLECTES

18 **UTILE**
RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

INFO VILLE DE MONT-ROYAL Vol.3 N°.4

PRODUCTION Direction des affaires publiques et du Greffe
COORDINATION Alain Côté
RÉDACTION Charles Cyr, Mélissa Archambault
COLLABORATION Nadine Bourgeois, Denis Chouinard, Ava Couch, Bonnie Hill, Chantal Galarneau, Yves Gignac, Liza Julien, Guy Landry, Louise Léonard, Chris Mandelos, Matthew McRae, Dominique Pagé, Maria Perrotta, Érick Pinon, Nathalie Rhéaume, Isabel Tardif, Alexandre Verdy. Ainsi que les membres du conseil municipal : Erin Kennedy, John Miller, Daniel Robert et le maire Philippe Roy.
RÉVISION ET TRADUCTION Louise Beaudoin, Craig Schweickert, Textualis
MONTAGE DE LA PAGE _1 Isabelle Deprez
PHOTOS : Bénédicte Brocard, Nathalie Guimond, Patrick Deschamps, Bonnie Hill, Hung La Photography, SPVM, Yves Tremblay, Joel Waterman, Alain Côté
CONCEPTION GRAPHIQUE Phaneuf Design Graphique
IMPRESSION Maska
Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN 1481-7772

INFO VILLE DE MONT-ROYAL est distribué gratuitement dans tous les foyers et les entreprises de Mont-Royal par Postes Canada. Imprimé avec des encres inoffensives pour l'environnement sur du papier éco-responsable certifié FSC.

Visitez notre site web au **www.ville.mont-royal.qc.ca**

Trouvez-nous également sur Facebook et suivez le maire Philippe Roy sur Twitter (@PhilippeRoy_VMR) !

OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ

DIVERS POSTES SONT OFFERTS DE MAI À AOÛT.
Vous pouvez consulter la liste des emplois d'été offerts et tous les documents pertinents sur notre site web à l'adresse **www.ville.mont-royal.qc.ca.**

Vous pouvez compléter un formulaire dynamique de demande d'emploi d'étudiant en ligne et l'imprimer.

PAGE COUVERTURE :

Venez participer à la première édition de PLAISIRS D'HIVER EN FAMILLE DANS NOS PARCS

• Le dimanche 9 février 2014, de 13 h à 16 h, au parc du Centre-de-loisirs.

• Le dimanche 16 février 2014, de 13 h à 16 h, au parc Connaught.

Programme complet à l'adresse www.ville.mont-royal.qc.ca

VOLUME 3 - N°4
Décembre 2013
INFO
VILLE DE MONT-ROYAL
EN FÉVRIER, LES MONTÉROIS JOUENT DEHORS!
Ne manquez pas la première édition de
PLAISIRS D'HIVER EN FAMILLE DANS NOS PARCS
VOIR HORAIRE EN PAGE 03

PLAISIRS D'HIVER EN FAMILLE DANS NOS PARCS

Mot du maire

UN NOUVEAU DÉPART!

Alors que se termine l'année 2013 – qui s'est révélée essentiellement positive pour Mont-Royal – voilà que sont déjà entamés les préparatifs de l'exercice 2014 qui approche.

Celui-ci marquera un nouveau départ pour les élus, qui ont tous amorcé un nouveau mandat électoral de quatre ans, soit le tout premier du deuxième centenaire de notre ville. La fin du premier aura été marquée notamment par le départ tragique de la mairesse Danyluk, des finances publiques toujours mieux gérées, les festivités particulièrement réussies du centenaire et l'inauguration de la bibliothèque agrandie et rénovée. De quoi témoignera maintenant ce nouveau mandat?

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : notre priorité absolue consistera encore une fois à assurer une gestion rigoureuse des finances municipales afin de maintenir des taxes aussi peu élevées que possible tout en offrant des services de qualité supérieure.

La protection du patrimoine bâti occupera davantage l'avant-scène. En effet, les élus entendent consulter les citoyens et procéder à une analyse complète de la réglementation urbanistique de Mont-Royal tout comme de ses façons de faire, y compris le travail du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

En outre, nous désirons doter la ville d'un nouveau complexe sportif, projet phare du présent mandat, qui comprendra une piscine intérieure, un gymnase et plusieurs autres plateaux dédiés aux activités sportives. Ce projet demeure subordonné à l'obtention de subventions gouvernementales; nous ferons tout en notre pouvoir pour y parvenir.

Par ailleurs, nous croyons fermement que les résidents sont en droit de s'attendre à des communications plus efficaces de notre part. L'administration compte veiller à ce que les méthodes de communication de la Ville s'améliorent.

Enfin, dernière priorité mais non la moindre : le statut bilingue de Mont-Royal sera toujours d'importance pour nous. Notre administration entend continuer de défendre cet aspect fondamental de notre communauté.

En ce début de mandat, voilà donc notre programme.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous transmettre mes meilleurs vœux des fêtes et du nouvel an. Que cette période de réjouissances en soit une aussi de retrouvailles en famille et de santé!

Philippe Roy

philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca

ÉVALUATIONS FONCIÈRES ET TAXES MUNICIPALES

Les résidents devraient maintenant tous avoir reçu la nouvelle évaluation de leur résidence. Cette évaluation servira de base à l'établissement des taxes municipales des années 2014, 2015 et 2016. L'augmentation du rôle d'évaluation de 25,8 % pour notre ville, est la troisième en importance sur l'île de Montréal, surpassée seulement par la ville de L'Île-Dorval et l'arrondissement Plateau-Mont-Royal.

La Direction de l'Évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) est légalement responsable de préparer les rôles conformément aux règles établies par le gouvernement du Québec. Chaque évaluation reflète ce que l'on juge être la juste valeur de la propriété – résidentielle ou commerciale – sur le marché. La Ville de Mont-Royal est bien dirigée, elle est financièrement stable et offre d'excellents services, tout en maintenant ses taux de taxation parmi les plus bas de l'île. C'est un lieu d'habitation prisé, et le prix de vente de ses propriétés est donc plus élevé. Le prix moyen d'une résidence unifamiliale s'élève maintenant à 1 023 100 $, une augmentation de 27,4 % par rapport au dernier rôle, il y a trois ans. Le prix des condos, des habitations multifamiliales et des propriétés commerciales a connu une augmentation de moindre importance.

Le conseil municipal tente de réduire les taux de taxation pour compenser en majeure partie l'augmentation du prix des propriétés; si toutefois votre évaluation est substantiellement plus élevée à la suite de travaux de rénovation ou de construction ou en raison de la robustesse du marché dans votre secteur, le montant de vos taxes sera lui aussi plus élevé. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas l'incidence des dépenses du conseil d'agglomération sur nos résidents. Une proportion d'environ 63 % de notre facture de taxe foncière est versée au conseil d'agglomération. Nous ne connaîtrons les conséquences globales de ses dépenses pour nos citoyens qu'une fois son budget déposé, en décembre.

Si vous croyez que votre évaluation est trop élevée ou qu'elle ne représente pas la valeur de votre maison si elle était vendue, vous pouvez la contester avant le 30 avril 2014. Vous pouvez vous procurer le formulaire nécessaire et la documentation connexe à l'hôtel de ville. N'oubliez pas que si vous contestez votre évaluation, elle pourrait ensuite se trouver augmentée, diminuée ou inchangée. Vous trouverez plus de renseignements à ce sujet au fil de ce bulletin d'information.

À mon avis, l'achat de votre maison dans la Ville de Mont-Royal est probablement l'un des meilleurs investissements que vous avez faits. Une autre bonne raison de bien en prendre soin.

Je souhaite à tous une période des fêtes des plus joyeuses et une nouvelle année sous le signe de la santé.

John Miller, conseiller

john.miller@ville.mont-royal.qc.ca

LE CCU

Le Comité consultatif d'urbanisme, communément appelé le CCU, a été créé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il s'agit d'un organisme de consultation, chargé d'étudier les demandes de permis de rénovation et de construction des citoyens et de mettre en œuvre la politique d'aménagement de la Ville, du simple pâté de maison au territoire dans son ensemble. La majorité des collectivités québécoises disposent d'un tel comité.

En substance, le CCU analyse les plans associés aux demandes de permis de construction ou de rénovation et de dérogation mineure. Toutefois, avant même de parvenir au CCU, ces plans doivent être soumis à l'examen de la division urbanisme et inspection, qui s'assure de leur conformité aux règlements de zonage de la municipalité. Ce n'est qu'une fois ce premier échelon franchi que le Comité procède aux étapes subséquentes d'analyse de l'harmonisation du projet avec les règlements d'urbanisme et le PIIA (conformité de l'esthétisme extérieur avec les trois phases de formation du tissu urbain de Mont-Royal). Le CCU soumet ses recommandations au conseil municipal basé sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Au fur et à mesure de l'évolution de la collectivité, on a nécessairement modifié ces règlements. Comme on l'a énoncé avant et pendant la campagne électorale, la révision méticuleuse de toute la réglementation d'urbanisme débutera dès 2014. Cette étude rigoureuse comprendra des consultations publiques engageant le conseil municipal, les citoyens et des représentants du CCU. On procédera ensuite au processus complexe et exhaustif de rédaction des textes de loi. Cet exercice a pour objectif un produit final, qui soit facile à comprendre et à appliquer, assure une continuité dans la chaîne des règlements et représente la ville maintenant et dans notre vision de l'avenir. Partie intégrante du processus de modification de tout règlement municipal, la séance de consultation publique fera connaître le projet de règlement avant qu'on l'adopte.

Il s'agit d'un moment marquant pour la Ville car ensemble, nous appuyant sur le travail des pionniers, nous sommes impatients de jeter des assises solides pour le prochain siècle et au-delà. Je suis persuadée que nous pouvons puiser à même notre créativité collective pour œuvrer dans un esprit de respect mutuel et de collaboration à cette fin. À titre de nouvelle présidente du CCU, je me réjouis à l'avance du travail qui nous attend, les membres du conseil et moi.

En terminant, j'aimerais, à l'approche des fêtes, vous offrir, à vous et à tous ceux que vous chérissez, mes vœux sincères de santé, de bonheur et de succès pour 2014. Bonne année!

Erin Kennedy, conseillère

erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca

NOTRE SECTEUR INDUSTRIEL – CE GRAND INCONNU

Le secteur industriel de Mont-Royal demeure mal connu. Pourtant, à lui seul, il génère près de la moitié des recettes fiscales de la municipalité. Il joue donc un rôle primordial dans le financement des services offerts à toute notre communauté.

Comme ce secteur fait partie de mon district électoral, c'est avec plaisir que je vous le présente.

Essentiellement situé à l'ouest de l'autoroute Décarie, le secteur industriel occupe environ 220 hectares, soit 35 % de la superficie totale de la ville. Il est bordé :

- **AU NORD-OUEST**, par l'autoroute Métropolitaine (A-40) et l'autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520);
- **AU NORD-EST**, par l'échangeur Décarie;
- **AU SUD-EST**, par l'ancien hippodrome Blue Bonnets et le complexe de la Cité scientifique de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- **AU SUD-OUEST**, par la voie ferrée du CN et le chemin Dalton, à la limite est du parc industriel de Saint-Laurent.

Notre zone industrielle compte 125 bâtiments occupant une surface de plus de 10 000 000 de pieds carrés. On y retrouve 480 entreprises, qui fournissent de l'emploi à près de 15 000 personnes. Les entreprises Kraft, Ericsson, Dollarama, Groupe Dynamite, Le Château, les Thés David's Tea, Lise Watier, Ultra Electronics et combien d'autres y exercent leurs activités.

Affectés par une économie hésitante et la délocalisation d'activités manufacturières, nous percevons enfin l'émergence des conditions propices à une nouvelle prospérité. En effet, plusieurs projets structurants amélioreront les accès à notre zone industrielle et y favoriseront les investissements, notamment :

a. l'ouverture du boulevard Cavendish;
b. les voies d'accès liées au réaménagement de Blue Bonnets et à la cour de triage de Côte-Saint-Luc;
c. la réfection des échangeurs Décarie et Côte-de-Liesse;
d. la mise en œuvre du programme de verdissement du secteur industriel de Mont-Royal.

Un quartier destiné au design d'intérieur

Exemple d'une intervention réussie de notre Service de développement économique : d'un noyau restreint d'entreprises spécialisées en décoration, il y a quelques années, Mont-Royal compte aujourd'hui plus de 80 entreprises dans cette sphère d'activités. Cette tendance s'est traduite par des investissements substantiels dans la rénovation d'immeubles de notre zone industrielle.

Tous secteurs confondus, la ville de Mont-Royal peut se féliciter d'avoir accueilli 41 nouvelles entreprises en 2012 et 44 au 1er novembre 2013.

Déjà, beaucoup sociétés présentent des perspectives intéressantes pour 2014 et annoncent des projets d'investissement dans un contexte où la diversité du tissu économique de la Ville nous permet d'entrevoir l'avenir avec assurance.

Pour plus de renseignements, je vous invite à consulter le site www.ville.mont-royal.qc.ca ou à communiquer avec le Service de développement économique de Mont-Royal au 514-734-3048.

Daniel Robert, conseiller

Daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca

EN CAS D'URGENCE, COMPTEZ SUR CODE RED®

À l'instar d'autres municipalités telles que Beaconsfield et Kirkland, la Ville de Mont-Royal vient de se doter du système de télécommunication haute vitesse CodeRED, une messagerie téléphonique d'urgence servant à aviser la population en cas d'alerte générale.

Le système CodeRED est réservé à des situations critiques. Les avis d'ébullition d'eau, ceux d'évacuation en cas de sinistre majeur, voire la marche à suivre lors d'une catastrophe naturelle constituent autant de renseignements susceptibles d'être diffusés via CodeRED.

À l'opposé, les messages importants mais non urgents continueront d'être diffusés par nos canaux habituels : site web, page Facebook, hebdomadaires locaux, courriels ou affiches, selon le cas.

Une base de données contenant les numéros de téléphone conventionnels (lignes fixes) de Mont-Royal a déjà été intégrée au système CodeRED ; en cas d'urgence, la vaste majorité des foyers et places d'affaires sera avisée. Toutefois, il est possible pour les résidents et gens d'affaires de s'inscrire d'eux-mêmes en ligne et d'en profiter pour ajouter jusqu'à deux numéros additionnels, y compris celui d'un appareil mobile ou adapté pour les malentendants. Nous vous invitons à le faire pour vous assurer d'être toujours avisé en cas d'urgence, peu importe l'endroit où vous êtes.

Veuillez prendre note que la Ville procèdera à un test du système automatisé d'appels CodeRED, au cours des deux premières semaines du mois de février 2014.

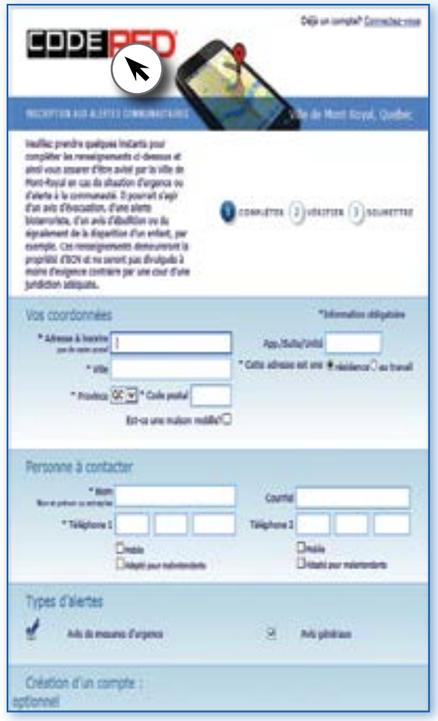

POUR VOUS INSCRIRE,
CLIQUEZ SUR LE LOGO CODE RED VISIBLE
DÈS LA PAGE D'ACCUEIL DE NOTRE SITE WEB :
WWW.VILLE.MONT-ROYAL.QC.CA.

72 HEURES

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

PRÉPAREZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Prenez connaissance des trois étapes de la préparation :

CONNAISSEZ les risques

PRÉPAREZ un plan

AYEZ une trousse

Préparez-vous.ca - 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Informations financières
NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le plus récent rôle triennal d'évaluation foncière a été déposé le 11 septembre 2013 par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (D.E.F.V.M.) et entrera en vigueur le 1er janvier 2014. Il servira au calcul de vos prochains comptes de taxes. Ces valeurs foncières composeront l'assiette fiscale de 2014, 2015 et 2016.

La hausse des évaluations foncières imposables figurant dans ce rôle représente un mouvement à la hausse moyen de 25,8 % pour Mont-Royal, ce qui classe la ville en troisième position sur l'île de Montréal. Ces évaluations résultent des ventes traduisant la véritable valeur marchande au 1er juillet 2012.

Pour connaître la nouvelle valeur attribuée à votre habitation, vous pouvez consulter le nouveau rôle foncier à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt durant les heures de bureau. Ce rôle existe également en version électronique dans la section Évaluation du site web de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (D.E.F.V.M.) à l'adresse: **http://evalweb.ville.montreal.qc.ca/**

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation de votre résidence

Si vous avez des motifs sérieux de croire que la valeur inscrite au rôle pour votre propriété ne reflète pas sa véritable valeur marchande, vous pouvez demander une révision administrative en remplissant le formulaire pertinent de la D.E.F.V.M. Vous pouvez vous procurer ce formulaire ainsi que la documentation qui l'accompagne à l'hôtel de ville, situé au 90, avenue Roosevelt. Le formulaire dûment rempli, accompagné du **paiement non remboursable des frais exigés** doivent être transmis aux bureaux de la D.E.F.V.M. au plus tard le 30 avril 2014. Toutefois, avant d'entreprendre les démarches de révision, il serait peut-être préférable de consulter les évaluatrices responsables du territoire de Mont-Royal, Mmes Nathalie Cormier pour le résidentiel au **514 280-4065** et Marilaine Milot pour le commercial au **514 280-3916.**

SERVICE À LA CLIENTÈLE D.E.F.V.M. :
514 280-EVAL (280-3825)

Le retour
DES FAMEUX MELONS

À l'occasion du lancement de notre livre d'histoire, en avril dernier, une centaine de paquets de semences du melon du Montréal ont été distribués gratuitement. Ces derniers soulignaient de façon très à propos l'importance de la culture de ce fruit dans les débuts de la municipalité.

Joel Waterman, un ancien résident de Mont-Royal, nous a fait parvenir dès le mois d'août cette photo d'une récolte qui n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements, selon ses estimations.

BELLE RÉUSSITE! TOUTES NOS FÉLICITATIONS À **M. WATERMAN** ET SES TALENTS DE JARDINIER ET MERCI DE PARTAGER CE SUCCÈS AVEC NOUS!

Les membres du CCU (de g. à d.) : La présidente Erin Kennedy, conseillère municipale, Diane Pemberton-Smith, résidente, François Brillant, architecte, Michael Pitsas, architecte, Carmen Di Ioia, architecte et Bonnie Hill, chef de division, urbanisme et inspection, Ida Vitulli, vérificatrice de plans, urbanisme et inspection et Ava Couch, directrice générale de la Ville.

Toutes les demandes de permis ne nécessitent pas l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) mais dès que des travaux auront pour effet de modifier l'apparence extérieure de votre demeure, vous devrez passer par le Comité. Heureusement, le personnel de notre division d'urbanisme et d'inspection répondra avec plaisir vos questions et vous guidera au fil du processus d'obtention de permis.

Vous planifiez des rénos extérieures?
FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE CCU

Quels travaux exigent l'obtention d'un permis?
De façon générale, les travaux extérieurs nécessitent un permis. Quant aux travaux affectant l'intérieur de votre résidence, ils exigent un permis de construction lorsqu'ils touchent à des éléments structuraux. Toutefois, pour ajouter ou déplacer un électroménager, vous aurez besoin d'un permis de plomberie.

Quels travaux exigent l'approbation du CCU?
Outre la construction ou l'agrandissement d'une habitation, seuls les travaux qui modifient l'apparence extérieure d'un bâtiment exigent l'aval du CCU. Par exemple, l'ajout d'une fenêtre en baie doit être soumis au CCU mais non le remplacement des vitres. Par contre, en matière de de remplacement, la pose d'un nouveau revêtement extérieur, y compris les matériaux de couverture, doit assurément faire l'objet d'une approbation.

Comment dois-je présenter ma demande au CCU?
La première chose à faire

Avant d'élaborer votre projet, assurez-vous de connaître les dispositions des règlements municipaux applicables à votre demeure de façon à pourvoir présenter une demande en bonne et due forme.

- **Le Règlement de zonage** détermine les usages permis tout comme les restrictions ayant trait aux marges de recul ainsi qu'à la hauteur, au volume et à la superficie des constructions;
- **Le Plan d'urbanisme et d'intégration architecturale (PIIA)** vise à assurer l'intégration harmonieuse des rénovations à leur milieu.
- **Le Règlement de construction** énonce les exigences de construction propres à Mont-Royal, autres que celles du Code national du bâtiment.

De bons documents de travail exigent une excellente connaissance des codes et règlements relatifs au bâtiment. N'hésitez pas à avoir recours à une personne ayant une formation en architecture pour la réalisation de vos plans.

La division Urbanisme et inspection peut vous fournir certains documents
Vous pouvez obtenir des exemplaires des plans d'origine du bâtiment, les permis dont il a fait l'objet, les dispositions des règlements municipaux qui s'y rapportent, y compris des pages d'exemple destinées à vous aider à réaliser les plans qui conviennent à des projets de construction précis.

Comment présenter la demande de permis?
La demande de permis soit être soumise par le propriétaire ou son représentant dument autorisé. Les documents qui accompagnent la demande doivent fournir tous les renseignements nécessaires à la pleine compréhension du projet. Une fois la demande soumise, la division Urbanisme et inspection établit si elle est conforme ou non aux règlements municipaux. Le CCU n'entre en jeu qu'après cette étape, s'il y a lieu.

Le CCU au travail
Le CCU se réunit toutes les deux semaines. Il a pour rôle d'évaluer les demandes de permis selon les objectifs et critères relatifs à l'emplacement et à l'architecture des projets. Il vous faut soumettre votre demande une semaine avant une réunion du CCU de sorte qu'on puisse l'examiner avant de la présenter au Comité.

Après s'être réuni, le CCU peut émettre l'une des trois réponses suivantes :

- **Recommandation au conseil :** Votre projet sera approuvé à la prochaine séance du conseil municipal, parfois assorti de conditions. Tous les projets doivent recevoir l'assentiment final du conseil avant la délivrance du permis.
- **Veuillez présenter une nouvelle demande :** Votre demande n'est pas encore approuvée car des corrections importantes s'imposent. La division Urbanisme et inspection s'empressera de vous aider en ce sens, en fonction des commentaires fournis par le CCU.
- **Refusé :** Cette réponse, rarement fournie, signifie que votre projet ne satisfait pas aux critères ni ne s'intègre harmonieusement à l'environnement immédiat. Vous devez en retravailler entièrement le design. Le CCU vous fera des suggestions pouvant vous orienter dans la bonne direction.

Vous pouvez demander un entretien particulier avec le CCU si votre projet n'est pas approuvé dans sa première version.

N'OUBLIEZ PAS : Alors que le CCU se réunit toutes les deux semaines, le conseil municipal n'a qu'une assemblée par mois. Donc même si votre projet a été élaboré avec soin et fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU, le processus d'obtention du permis peut s'étirer sur cinq semaines, depuis la présentation de la demande jusqu'à la délivrance du permis.

Vous désirez en savoir plus?
Veuillez communiquer avec la division Urbanisme et inspection, au 514-734-3042.

À l'occasion des Fêtes,
PARTAGEZ 100 ANS D'HISTOIRE MONTEROISE AVEC VOS PROCHES

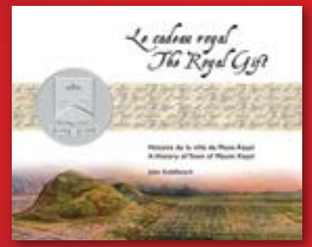

La ville de Mont-Royal célébrait son 100e anniversaire en 2012. Divers articles souvenirs relatant son histoire et les meilleurs moments des activités du centenaire ont été conçus pour commémorer ce premier siècle.

Le cadeau royal

Découvrez la fabuleuse histoire de votre ville en parcourant les 250 pages que compte Le cadeau royal, superbe ouvrage écrit par John Kalbfleisch, auquel de nombreux résidents ont contribué en partageant généreusement leurs souvenirs de famille. Abondamment illustré, ce livre révèle tous les événements qui ont façonné la magnifique ville de Mont-Royal.
Prix : 35 $ (taxes comprises)

DVD souvenir des meilleurs moments de 2012

Revivez les moments marquants des célébrations du 100e anniversaire de Mont-Royal, que ce soit l'érablière urbaine, le Banquet et bal, le Salon des arts ou le Grand spectacle du centenaire. Vous trouverez sur le DVD souvenir des meilleurs moments de 2012 des photos et des vidéos captées lors des activités qui se sont déroulées de janvier à décembre 2012.
Prix : 5 $ (taxes comprises)

Héritage vivant : plus de 60 entrevues audio de Monterois

Apprenez-en davantage sur la diversité de votre communauté grâce à Héritage vivant, un ensemble de quatre CD MP3 compilant les témoignages de citoyens de longue date ou arrivés plus récemment. Plus de 44 heures d'histoires, d'anecdotes et de récits vous sont racontés à travers une soixantaine d'entretiens portant sur des sujets des plus variés.
Prix : 10 $ (taxes comprises)

Ces articles souvenirs sont en vente en nombre limité

- À l'hôtel de ville de Mont-Royal (90, avenue Roosevelt),
- À la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson (1967, boulevard Graham)
- Au centre des loisirs (60, avenue Roosevelt)

247, avenue Chester - LAURÉAT DU CONCOURS OPAM 2013

Cette résidence d'inspiration géorgienne, construite en 1941 par l'architecte J. Melville Miller, est relativement simple dans sa volumétrie, soit une construction de deux étages pleins et symétriques, délimitée par une cheminée à chaque extrémité. Les fenêtres à guillotine, propres au style de la maison, sont en nombre impair et à petits carreaux.

Pour sa part, le volume secondaire du garage est en retrait et laisse toute la place au volume principal : seule une porte d'entrée centrée et surmontée d'un couronnement ouvragé, soutenu par des pilastres ornementaux, brise cet ensemble.

FÉLICITATIONS
à la propriétaire, Mme J. Clark

SALON D'ART TRAM 2013

PRIX DU JURY
PEINTURE, AQUARELLE, PASTEL ET SCULPTURE

1er PRIX :
Andrée de Sève, *Capte rêves*
(aquarelle)

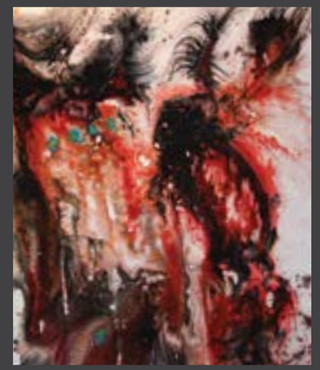

2e PRIX :
Aura Chiriac, *Coeur de pirate*
(acrylique)

1ère MENTION :
Édith Gallien
Un brin d'exotisme
(aquarelle)

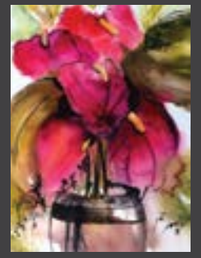

2e MENTION :
Valérie Gruia
Elan double!
(acrylique)

PHOTOGRAPHIE :

1er PRIX :
Danièle Routaboule,
Intermittance #2

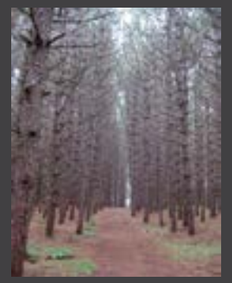

1ère MENTION :
Barbara Handfield Barbeau,
Pins de Magog

PRIX ARTTRAM
Robert L'Heureux
Dupond & Dupont

PRIX DU PUBLIC
Lucette Matar
Crinière au vent (acrylique)

PRIX DES ARTISTES
Nadine Aboussouan
Marin plaisir (acrylique)

PRIX DES COMMANDITAIRES
Rob Couch
Lorelei (sculpture)

Le retour
DU CONSEIL MUNISCOLAIRE

Le conseil muniscolaire revient en force cette hiver à Mont-Royal, alors que douze nouveaux élèves de sixième année provenant des diverses écoles primaires de notre territoire ont été réunis pour former une seconde cohorte.

Les élus de Mont-Royal accueillent les élèves du conseil muniscolaire

Encore une fois, c'est au terme de leur victoire électorale respective que les jeunes conseillers peuvent maintenant s'asseoir à la table du conseil municipal. Ils se rencontreront ainsi à l'hôtel de ville à raison d'une fois par mois, jusqu'en mai prochain, pour collaborer à un projet commun et se familiariser avec les rouages de la démocratie municipale sous la direction du maire de Mont-Royal, Philippe Roy.

Cette année, les membres du conseil muniscolaire s'intéresseront à la mortalité des abeilles et à l'apiculture urbaine. D'ici la fin de leur mandat, à la fin de l'année scolaire, il est prévu que les jeunes conseillers préparent le terrain pour l'accueil d'une ruche sur le toit de l'hôtel de ville.

À la fin de son propre mandat, la toute première cohorte de conseillers muniscolaires avait mené à bien un projet de kiosques d'information sur la protection environnementale, une activité qu'ils avaient réalisée en marge de la fête de fin de saison du soccer maison, en juin dernier.

DEVENEZ ACCOMPAGNATEUR DE TANDEM

Un citoyen de la ville de Mont-Royal atteint de cécité est à la recherche d'un partenaire pour piloter un tandem. Adepte de cyclisme depuis de nombreuses années, ce Monterois recherche un coéquipier qui sera en mesure de parcourir au minimum 50 km par escapade.

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à contacter Harry par téléphone au 514 737-8884.

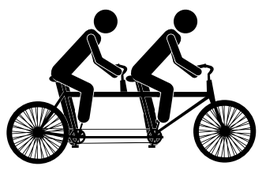

Offre d'emploi :
BRIGADIER SCOLAIRE SUR APPEL

VOUS ÊTES DISPONIBLE DE JOUR, EN SEMAINE?
VOUS FAITES PREUVE DE PATIENCE AVEC LES ENFANTS?
VOUS ÊTES RECONNU COMME QUELQU'UN DE RESPONSABLE?

Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) est présentement en période de recrutement de brigadiers scolaires sur appel (surnuméraires), y compris dans les environs de Mont-Royal.

Il faut être disponible cinq jours par semaine durant toute l'année scolaire pour faire le remplacement des brigadiers scolaires permanents. **Salaire : 14,62 $/heure.**

Vous pouvez compléter une demande d'emploi à votre poste de quartier situé au 1435, avenue Van Horne, Outremont. **Renseignements : 514-280-3210.**

Félicitations aux Griffons du Club de soccer
MONT-ROYAL OUTREMONT!

L'édition 2013 des Griffons

Cette année aura été marquante pour la première équipe de Mont-Royal Outremont puisqu'en plus d'avoir intégrée la Première ligue de soccer du Québec (PLSQ), elle a raflé non pas un, mais deux trophées.

Avec 37 points, les Griffons se sont classés au premier rang du championnat de la saison régulière de la PLSQ en plus de remporter la Coupe Maxmotion lors du match final les opposant au FC Brossard.

« Ces résultats spectaculaires sont le reflet d'un travail d'équipe réussi, d'une excellente cohésion de groupe et c'est très porteur pour notre communauté, se réjouit le maire Philippe Roy. Je tiens donc à transmettre toutes mes félicitations à la première équipe mais aussi à toutes celles que compte le Club de soccer Mont-Royal Outremont puisque chacune d'elles a travaillé très fort tout au long de la saison. »

Le CSMRO accueille les joueurs dès l'âge de quatre ans et les initie au soccer par le biais de pratiques, de formations et d'encadrement de la part d'entraîneurs qualifiés. Différents niveaux de compétition (micro, maison, inter-cité et senior) répondent aux besoins autant des participants amateurs que de ceux qui ont un jeu plus compétitif.

Pour plus de renseignements, visitez le www.csmro.ca.

Luc-Bernard Brutus

Luc-Bernard Brutus nommé entraîneur de l'année par la PLSQ

La deuxième édition du Tapis rouge du soccer québécois, qui a eu lieu le 3 novembre 2013, a permis de souligner les efforts de quelques 80 personnes engagées dans le soccer au Québec. Parmi les lauréats figure l'entraîneur des Griffons du Club de soccer Mont-Royal Outremont (CSMRO), M. Luc-Bernard Brutus, qui s'est vu décerner le prix Entraîneur de l'année PLSQ.

D'abord lui-même joueur de soccer, M. Brutus occupe depuis près de 15 ans le poste d'entraîneur-chef de la première équipe du CSMRO. Sa participation bénévole a grandement fait profiter la formation, qui évoluait d'abord au sein de la Ligue métropolitaine du Lac St. Louis avant son intégration à la Ligue de soccer élite du Québec en 2006. De nombreuses victoires auront permis à M. Brutus et à son équipe d'accéder, en 2013, à l'association offrant le plus haut niveau de jeu au Québec, soit la Première ligue de soccer du Québec.

HORAIRE
DES COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte prévue pour les mercredis 25 décembre et 1er janvier sera reportée les jeudis 26 décembre et 2 janvier.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte prévue pour les mercredis 25 décembre et 1er janvier sera quant à elle, devancée aux mardis 24 décembre et 31 décembre.

COLLECTE SPÉCIALE
DE SAPINS DE NOËL

Les Fêtes terminées, lorsque dégarni de ses décorations votre sapin naturel de Noël pourra être recyclé en copeaux, un matériau des plus utiles en aménagement paysager.

Pour être récupéré, votre arbre devra être déposé en bordure du trottoir AVANT 7 H LE LUNDI 13 JANVIER 2014.

La collecte se déroulera durant trois jours consécutifs et prévoit un seul passage sur chaque rue. S'il n'a pu être placé à temps, le sapin de Noël sera ramassé la semaine suivante en même temps que la collecte habituelle des ordures ménagères.

Renseignements : 514 734-4123

HEURES D'OUVERTURE

des immeubles municipaux durant les fêtes

À l'occasion des fêtes de fin d'année, **les bureaux administratifs de Mont-Royal** seront fermés du mardi 24 décembre 2013 au jeudi 2 janvier 2014 inclusivement.

Le centre des loisirs et l'aréna seront fermés uniquement les 25 décembre et 1er janvier.

Les ateliers municipaux seront fermés du mardi 24 décembre 2013 au jeudi 2 janvier 2014 inclusivement.

L'horaire de la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson sera le suivant :

Les 24, 25 et 26 décembre, fermée.
Les 27 et 28 décembre, de 10 h à 17 h.
Le 29 décembre, de 12 h à 17 h.
Le 30 décembre, de 10 h à 17 h.
Les 31 décembre, 1er et 2 janvier, fermée.
Le 3 janvier, de 10 h à 18 h.
Le 4 janvier, de 10 h à 17 h.
Le 5 janvier, de 12 h à 17 h.

Retour à l'horaire régulier, soit de 10 h à 21 h, à partir du lundi 6 janvier 2014.

EN CAS D'URGENCE DURANT LE CONGÉ DES FÊTES OU APRÈS LES HEURES DE BUREAU, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC **LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MONT-ROYAL, AU 514 734-4666.**

Règlements

STATIONNEMENT DE 4 HEURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-ROYAL

Sauf indication contraire, il est interdit de stationner de façon continue pendant plus de 4 heures sur le territoire de Mont-Royal. Le règlement prévoit même une présomption de stationnement continu de la part du conducteur dans le cas où le véhicule serait utilisé mais stationné de nouveau au même endroit ou dans le même quadrilatère.

Cette présomption vise à assurer la libre circulation des véhicules d'urgence en tout temps, à faciliter l'entretien des rues, à augmenter l'efficacité des patrouilleurs et des policiers lors des patrouilles.

PERMIS – STATIONNEMENT DE NUIT

La règle du stationnement de 4 heures est appliquée par les patrouilleurs de la Sécurité publique. Toutefois, vous pouvez obtenir un permis de stationnement si vous ne pouvez stationner dans votre allée en raison de travaux ou si vous avez des visiteurs.

Détenteur : Le permis est délivré en regard d'un véhicule et d'une adresse spécifique.

Durée du permis : Trois nuits consécutives, valide entre minuit et 8 h.
Après 8 h, la règle du stationnement de 4 heures s'applique.

Limite : 9 permis par mois par véhicule. Les permis sont gratuits.

RENSEIGNEMENTS : 514 734-4666
Sécurité publique de Mont-Royal, 10, avenue Roosevelt

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Dès que la saison hivernale se présente, une équipe de 35 à 40 employés se mobilise pour faire face aux chutes de neige.

Une équipe de 35 à 40 employés chevronnés est mise en alerte pour intervenir le plus rapidement possible sur les quelque 90 km de rues et 170 km de trottoirs de la ville. Saleuses, chenillettes et lames de déneigement sont appuyées par des entrepreneurs du secteur privé pour assurer un déneigement efficace, qui sera habituellement achevé de 96 à 120 heures plus tard.

Pour ne pas ralentir les opérations de déneigement, la Ville fait appel aux Monterois afin qu'ils collaborent et respectent la réglementation en vigueur.

Réglementation

ATTENTION : PLANTATIONS EN COUR AVANT

L'article 149.1 du règlement de zonage nº 1310 stipule que les plantations en cour avant peuvent se faire dans l'emprise de la Ville aux risques et périls du propriétaire

La Ville ne peut être tenue responsable des dommages, de la dégradation ou des bris causés à ces plantations au cours de ses opérations, notamment le déneigement ou le déglaçage des rues et des trottoirs. Aucun dédommagement ne sera accordé pour compenser les dommages occasionnés par les opérations de la Ville ou par un arbre lui appartenant. De même, la Ville n'accordera aucune compensation pour les dommages à une clôture située dans l'emprise de la municipalité.

ASTUCE : PROTECTION HIVERNALE DES VÉGÉTAUX

En période hivernale, assurez-vous que vos arbres et arbustes situés sur la portion de terrain appartenant à la Ville sont bien protégés pour faire face à l'accumulation de la neige soufflée. La meilleure façon de les protéger demeure la pose de clôtures à neige solidement supportées. De plus, il est recommandé d'utiliser des clôtures de couleur verte.

DÉNEIGEMENT RECYCLAGE ET ORDURES

Attention aux ordures ménagères et envirobacs qui nuisent aux opérations de déneigement

Lors des opérations de déneigement, notamment lors des journées de collectes des ordures ménagères ou des matières recyclables, plusieurs résidents déposent leurs contenants sur le trottoir ou au bord de la rue alors qu'il faut les placer sur son terrain, en bordure de son entrée. En obstruant ainsi le passage des chenillettes cette pratique retarde le déroulement des opérations de déneigement en plus d'augmenter les risques de collision.

RAPPEL : Il est interdit de placer tout objet (déchet ou contenant) sur la voie publique (rue et trottoir) conformément aux articles 25 et 28 du Règlement nº 1358 et à l'article 46 du Règlement nº 1380.

La réglementation

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

N'oubliez pas que selon le règlement municipal nº 1380 (art. 50 et 51) de Mont-Royal, il est interdit de pousser la neige dans la rue et sur les trottoirs. Si vous faites appel à un entrepreneur en déneigement, vous êtes tenus de l'en aviser. Et n'oubliez pas qu'il est également interdit d'enneiger une borne-fontaine. Lorsqu'un entrepreneur sera pris en flagrant délit, une contravention de 210 $ (150 $ + frais) lui sera directement émise. Cependant si tout démontre que la neige a été déposée dans la rue à partir d'une adresse spécifique mais que l'entrepreneur n'est plus sur les lieux, le constat sera alors émis au nom et à l'adresse du propriétaire. Les rues ou trottoirs encombrés sont une source de danger pour les automobilistes et les piétons. Aidez-nous à maintenir les rues et les trottoirs dégagés. Évitez les amendes et contribuez à la sécurité de votre quartier.

Renseignements : 514 734-2999.
Service des travaux publics, 180, chemin Clyde, Mont-Royal

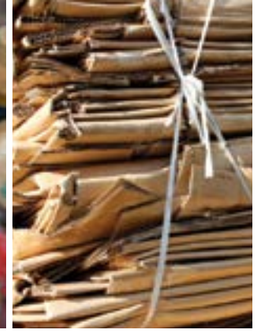

COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

FRÉQUENCE : Une fois par semaine, le mercredi, pour les habitations de moins de huit logements et deux fois par semaine, les mardi et vendredi, pour les commerces et les immeubles de huit logements et plus. Les ordures ménagères doivent être sorties après 19 h, la veille de la collecte, et avant 7 h 30, le jour même de la collecte.

Renseignements : 514 734-4123

DISPOSITION : On doit déposer les ordures dans des contenants ou des sacs de plastique faciles à transporter, étanches et fermés sur le terrain, en bordure du trottoir. Ces sacs ou contenants ne doivent pas peser plus de 25 kg (55 lb).

DÉCHETS VOLUMINEUX

Les déchets volumineux tels que meubles, électroménagers non refroidissants, matériaux de CRD en petite quantité (construction, rénovation, démolition), etc. sont ramassés gratuitement aux deux semaines (mercredi et vendredi), selon la journée habituelle de collecte des ordures ménagères dans votre secteur, s'ils sont déposés en bordure du trottoir. Les matières récupérables issues de ces objets seront recyclées. Consultez le calendrier des dates de collectes 2013.

ÉMONDES DE HAIES, RÉSIDUS DE GAZON, ETC.

Les résidents qui participent à la collecte des résidus de jardin n'ont qu'à déposer ces matières (branches de 2,5 cm de diamètre maximum) dans le bac vert sur roues en suivant le mode d'emploi qui accompagne ce type de collecte (de la mi-avril à la mi-novembre).

Pour les habitations qui ne sont pas desservies par la collecte de résidus de jardin, les branches d'arbres et d'arbustes de 2,5 cm de diamètre ou moins, bien ficelées en fagots de 1,2 m (4 pi) de longueur et de 60 cm (2 pi) de diamètre ainsi que les sacs contenant des feuilles mortes ou des résidus de gazon doivent être placés sur le terrain, en bordure du trottoir.

Ces sacs, qui ne doivent pas peser plus de 25 kg (55 lb), seront ramassés en même temps que les ordures ménagères.

Veuillez noter qu'il est interdit de mettre des branches d'arbres dans les ordures, entre le 1er avril et le 30 septembre inclusivement. Un service de déchiquetage porte-à-porte est offert pour les branches de 20 cm de diamètre ou moins (longueur maximum acceptée de 2 m).

RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CLIMATISEURS ET REFROIDISSEURS D'EAU

Les appareils de réfrigération et de climatisation domestiques doivent faire l'objet d'une collecte particulière visant à les vider de leurs halocarbures. Pour obtenir ce service, veuillez appeler au 514 734-2999.

Par mesure de sécurité, il est obligatoire d'enlever la porte ou le couvercle des réfrigérateurs, congélateurs et autres objets volumineux avant de les sortir.

COLLECTE SÉLECTIVE

DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

FRÉQUENCE : une fois par semaine, le mercredi.

MATIÈRES ADMISSIBLES : contenants de verre, boîtes de conserve, matières plastiques, papier et carton.

DISPOSITION : Les citoyens desservis par la collecte sélective doivent déposer les matières recyclables dans le bac roulant bleu. On doit placer ce bac dans l'allée de garage, l'inscription du type de collecte faisant face à la rue, à distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) de la bordure du trottoir (primordial en période de déneigement), après 19 h, la veille de la collecte, ou avant 7 h le jour même de la collecte.

Les bacs mal placés ou inaccessibles pour le bras mécanisé du camion ne seront pas ramassés.

Une fois vide, il faut l'éloigner du trottoir et le remiser de façon à ne pas être visible de la rue avant 23 h 30, le jour de la collecte. (Le règlement municipal n° 1358 prévoit une amende de 150 $ + les frais.)

Renseignements : 514 734-4123

Les occupants d'immeubles résidentiels de plus de huit logements doivent déposer leurs matières recyclables dans les bacs roulants identifiés selon les matières récupérées. Ces bacs roulants sont habituellement placés au sous-sol.

N.B. Les bacs sur roues appartiennent à la Ville et doivent demeurer aux adresses où ils ont été livrés

COLLECTE DES RÉSIDUS DE JARDIN

FRÉQUENCE : une fois par semaine, le mercredi, de la mi-avril à la mi-novembre.

Il est possible de sortir le bac la veille, soit le mardi soir, après 19 h.

On doit placer ce bac dans l'allée de garage, l'inscription du type de collecte faisant face à la rue, à distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) du trottoir. Les bacs mal placés ou inaccessibles pour le bras mécanisé du camion ne seront pas ramassés. La collecte des résidus de jardin – en bac vert – reprendra à la mi-avril 2013.

Renseignements : 514 734-4123

PROGRAMME
Recyc-Frigo Environnement

Recevez 30 $ d'Hydro-Québec en vous débarrassant de votre vieux réfrigérateur ou congélateur !

Renseignements : 1 855 668-1247 ou **www.recyc-frigo.com**

Rappel : Il est interdit de placer tout objet (déchet ou contenant) sur la voie publique (rue et trottoir) conformément aux articles 25 et 28 du Règlement n° 1358 et à l'article 46 du Règlement n° 1380.

N'OUBLIEZ PAS : UNE FOIS VIDES, LES BACS BLEUS ET VERTS DOIVENT ÊTRE REMISÉS AVANT **23 H 30 LE JOUR DE LA COLLECTE.** (ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT MUNICIPAL N° 1358).

S'ILS NE PEUVENT ÊTRE REMISÉS DANS LE GARAGE, LES BACS BLEUS ET VERTS PEUVENT ÊTRE PLACÉS À L'EXTÉRIEUR, SUR LE CÔTÉ DE LA RÉSIDENCE, À CONDITION QU'ILS SOIENT EN RETRAIT DE 3 MÈTRES PAR RAPPORT AU MUR AVANT DE LA PROPRIÉTÉ, **DE FAÇON À NE PAS ÊTRE VISIBLES DE LA RUE.** (ARTICLE 59.2 DU RÈGLEMENT MUNICIPAL N° 1358).

LE RÈGLEMENT N° 1358 PRÉVOIT ÉGALEMENT UNE AMENDE DE 150 $ + FRAIS POUR LES CONTREVENANTS.

Rappel

RÈGLEMENTS
SUR LES BACS ROULANTS

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS BLEUS ET VERTS EN VUE DE LA COLLECTE MÉCANISÉE

COMMENT PLACER LE BAC ROULANT EN VUE DE LA COLLECTE?

- ☑ Le bac doit être sorti après 19 h, la veille de la collecte, ou avant 7 h le jour même de la collecte.
- ☑ Toujours placer le bac roulant dans l'allée du garage(le stationnement), à une distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) de la bordure du trottoir (primordial en période de déneigement);
- ☑ Le devant du bac doit faire face à la rue pour que l'inscription du type de collecte soit bien visible;
- ☑ Les différents bacs doivent être placés côte à côte. Garder un espace libre d'au moins 30 cm. (1 pi) autour de chaque bac;
- ☑ S'assurer qu'aucun véhicule ou objet ne peut nuire au soulèvement mécanique du bac;
- ☑ Le couvercle du bac doit être complètement fermé, exempt de tout débris.
- ☒ Ne pas placer les bacs sur la voie publique (rue et trottoir). (Règlements n° 1380, article 46 et n° 1358, articles 25 et 28)

LES BACS BLEUS ET VERTS MAL PLACÉS NE SERONT PAS RAMASSÉS.

UN PÉPIN ?

Aucun des bacs roulants de votre rue n'a été vidé et il est plus de 18 h ? Laissez votre bac à l'endroit prévu pour la collecte et avisez-nous au 514 734-4123. L'entrepreneur mandaté par la Ville terminera la collecte dans les plus brefs délais.

Ou,

Votre bac semble être le seul à ne pas avoir été vidé ? Remisez-le et attendez la collecte suivante. Si le problème se présente de nouveau, avisez-nous au 514 734-4123.

DES QUESTIONS ?

www.ville.mont-royal.qc.ca/environnement
514 734-4123

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Prochaines collectes de RDD:
dimanche le 4 mai et
samedi le 13 septembre 2014.

ÉCO-CENTRE

Les résidents de Mont-Royal peuvent apporter leurs résidus domestiques dangereux (RDD), piles usagées, vieux vêtements, matériaux de CRD (construction, rénovation, démolition), appareils issus des technologies de l'information et des communications, de même que leurs matières recyclables et résidus de jardins n'entrant pas dans les envirobacs à l'ÉCO-CENTRE de la Côte des-Neiges situé au 6925, chemin de la Côte-des-Neiges.

Renseignements : 514 872-3517

RÉCUPÉRATION DES PILES USÉES

VOUS POUVEZ PORTER AU RECYCLAGE LES PILES USÉES TOUS LES JOURS, AUX ENDROITS SUIVANTS : l'aréna, la bibliothèque et les ateliers municipaux.

Renseignements : 514 734-2999

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE ET TÉLÉPHONES CELLULAIRES USAGÉS

TROIS POINTS DE COLLECTE EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION MIRA :

Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson:
1967, boulevard Graham

Sécurité publique :
10, avenue Roosevelt

Travaux publics :
180, chemin Clyde

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MONT-ROYAL

Philippe Roy – Maire
philippe.roy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Joseph Daoura – Conseiller
joseph.daoura@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Minh-Diem Le Thi – Conseillère
minh-diem.lethi@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Erin Kennedy – Conseillère
erin.kennedy@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 345-9336 (rés.)
Téléc.: 514 345-9336 (rés.)

John Miller – Conseiller
john.miller@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 738-7155 (rés.)

Louis Dumont – Conseiller
louis.dumont@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 735-3617 (rés.)
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

Daniel Robert – Conseiller
daniel.robert@ville.mont-royal.qc.ca
Tél.: 514 734-2914 (bur.)
Téléc.: 514 734-3072 (bur.)

DIRECTION GÉNÉRALE
Ava Couch – Directrice générale
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2915 Téléc.: 514 734-3080

SITE WEB DE
LA VILLE DE MONT-ROYAL:
En français : www.ville.mont-royal.qc.ca
En anglais : www.town.mount-royal.qc.ca
Pour nous écrire : info@ville.mont-royal.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Tél.: 514 734-2900

INFO-COLLECTES
Tél.: 514 734-4123

COMPTOIR DE SERVICE - Hôtel de ville :
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3021 / 514 734-3026
Téléc.: 514 734-3085

SERVICES MUNICIPAUX

URBANISME ET INSPECTION
Tél.: 514 734-3042 Téléc.: 514 734-3090

SERVICES TECHNIQUES
Isabel Tardif – Directrice
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Génie
Tél.: 514 734-3034 Téléc.: 514 734-3084

- Travaux publics
180, chemin Clyde - H3P 2N9
Tél.: 514 734-2999 Téléc.: 514 734-3094

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Yves Gignac – Directeur
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-3048 Téléc.: 514 734-3084

- Centre local de développement Les 3 monts, Outremont-Mont-Royal-Westmount
20, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 737-1253 Téléc.: 514 737-9253

LOISIRS, CULTURE ET ACTIVITÉS
COMMUNAUTAIRES
Kevin Whitehall – Directeur
60, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-2928 Téléc.: 514 734-3083

INFO LIGNE: 514 734-2938

- Bibliothèque des adultes
1967, boul. Graham - H3R 1G9
Tél.: 514 734-2967 Téléc.: 514 734-3089

- Bibliothèque des enfants
Tél.: 514 734-2973

- Aréna
1050, ch. Dunkirk - H3R 3J8
Tél.: 514 734-2925

- Piscine extérieure
1000, ch. Dunkirk
Tél.: 514 734-2948

- Piscine intérieure
955 ch. Rockland - H3P 2X8
Tél.: 514 734-2928

- Chalet Mohawk
1050, ch. Dumfries - H3P 2P9
Tél.: 514 734-2950

- Chalet Connaught (Country Club)
1620, boul. Graham - H3R 1G8
Tél.: 514 739-5761

- Club de curling de Mont-Royal
5, av. Montgomery - H3R 2B2
Tél.: 514 733-7153

- Centre des jeunes
60, av. Roosevelt H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4111

AFFAIRES PUBLIQUES ET GREFFE
Me Alexandre Verdy – Greffier
et Directeur des affaires publiques
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2988 Téléc.: 514 734-3092

COMMUNICATIONS
Tél.: 514 734-3017 Téléc.: 514 734-3092

TRÉSORERIE ET
RESSOURCES MATÉRIELLES
Nathalie Rhéaume – Trésorière et
Directrice des ressources matérielles
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-3015 Téléc.: 514 734-3091

RESSOURCES HUMAINES
Gordon Black – Directeur
90, av. Roosevelt - H3R 1Z5
Tél.: 514 734-2980 Téléc.: 514 734-3082

SÉCURITÉ PUBLIQUE
André Maratta – Directeur
10, av. Roosevelt - H3R 1Z4
Tél.: 514 734-4666 Téléc.: 514 734-3086

COUR MUNICIPALE (point de service)
1405, rue de l'Église,
Arrondissement St-Laurent (Qc) H4L 2H4
Tél.: 514 872-2964 Téléc.: 514 872-8271
cour-municipale@ville.montreal.qc.ca

URGENCES 9-1-1

POLICE DE QUARTIER – Poste 24
1435, av. Van Horne, Outremont H2V 1K9
Tél.: 514 280-0124 Téléc.: 514 280-0624

PRÉVENTION INCENDIE
Bureau de la direction
530, boul. Bouchard, 1er étage, Dorval H9S 1B2
Tél.: 514 280-6740 Téléc.: 514 280-2874